



15 h 30 : Circulation et parcours dans le salon et le Péristyle, pour admirer les travaux des élèves

Réalisations des écoles Alexandre Dumas (11^e), Titon (11^e), Général Michel Bizot (12^e), 31 et 32 rue Olivier Métra (20^e), Tourelles (20^e), 10 rue Le Vau (20^e) et les écoles de la circonscription 20A.

Photographies de Gérard Martin



École
Alexandre Dumas

École Alexandre Dumas, Paris 11^e

Les mots de la laïcité

- Tolérance
- Liberté d'expression
- Liberté, égalité, fraternité
- Droit à l'éducation
- égalité garçons/filles
- neutralité des maîtres
- Respect
- droit d'aimer qui on veut
- République française

CM2 B. M^{me} LEGRAND

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ



VIVRE ENSEMBLE ♥



VIVE LA LAÏCITÉ

Liberté

Aimer

Indivisible (République)

Croyance

Indépendance

Tolérance

Égalité

École DUMAS. CM2B
M^{me} LEGRAND.



FRANCE

Juliane CM2B



La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

J'ai le droit de croire



Ou de ne pas croire.

Marion, Sacha, Edmond, Tristan et Moussab CM2B



Ecole Alexandre DUMAS, Paris 11ème
Classe de CM2R, M^{me} LEGRAND, M. COULOMBIER (PVP)





École
Général
Michel Bizot





école Michel Brisset

liberté
égalité
respect

fraternité
devoirs
lois
droits
République
charte

se mélanger
autrui
culture
école
religions
athéisme
vivre ensemble
paix

partage
accepter
commune
liberté de conscience
neutralité
9 décembre
différences

2018 2019

1905 articles



École
10 rue Le Vau



Gardons les yeux grands ouverts pour protéger la laïcité! École Polyvalente Le Vau 10





École Titon

Jeudi 6 décembre 2018, Paris-La Sorbonne

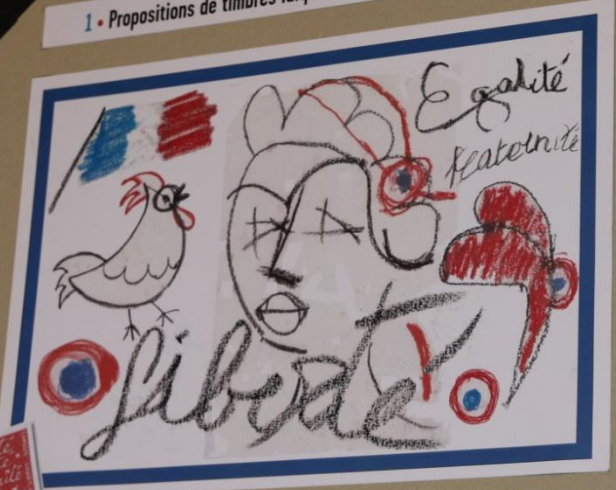
La laïcité,

C'EST NOTRE
HISTOIRE!

Un projet
mené par les élèves
d'une classe
de CM1-CM2



1. Propositions de timbres laïques par les élèves de l'école Titon



Nous avons eu l'idée du timbre, après avoir regardé la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. Nous avons vu qu'elle était divisée en 4 timbres.

Nous avons fait un atelier au graphiste : François Lecardonnel. Il nous a appris à choisir des symboles de la République française au galbe, le drapeau français, le coq, le Phrygien, le bonnet phrygien, l'égalité, fraternité. Et nous avons rajouté Liberté.

Nous avons dessiné nos plus beaux symboles, et un fois dessinés nous les avons donnés à François Lecardonnel.

Ensuite il les a coloriés, qu'ils a mit dans un cadre pour faire comme un vrai timbre.

Snia et Théo

*Le coq et la coquette sont des emblèmes de la France.

Exposition réalisée par les élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire Titon (Paris XI) de M. Léo Lecardonnel, professeur des écoles, année 2018-2019

RADIVANT Arthur • BEZOUË-LABARD Noham • CANTOURNET Héloïse • CAPOROSSI Daphné • CLAES Robin • FAYOLLE-DE-LATAULADE Victor • FRANCOIS-DE-LA-PORTE-DES-VAUX Théo • GENESTE-MORÉAU Camille • GREFFON Elia • KRZYZANIAK Milo • LE PEUTREC Zola • LIMOZIN Maitino • MARTINEZ-SCHIEMBRE Oscar • OMANA Nicolas • SALLES Thomas • SEIGNOLLE Gabin • SERRUYA Encha • TORTUYAUX-MERY Jules • TZINCOCA Inès • VAN VLIERBERGHE Yohann

Avec la participation de Sophie Zanino, professeure de la Ville de Paris d'arts visuels et de François Lecardonnel, graphiste



2 • Les origines de la laïcité et les symboles républicains



Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, timbre du Musée de La Poste, 1989

X.
 NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

L'article X
 L'article X dit que tout le monde a le droit de pratiquer sa religion en dehors des lieux publics. Il dit aussi que les manifestations ne doivent pas troubler l'ordre public établi par la loi.



Cette dame, vêtue d'habits tricolores et d'un manteau à fleurs de lys, a rompu ses chaînes. Elle représente la nouvelle France et la fin de l'ancien Régime.
 Noham et Victor



L'œil ouvert au milieu d'un triangle sur fond de soleil s'appelle l'œil de la Raison ou de la Conscience.
 Noham et Victor



Cette dame tient un sceptre qu'elle pointe vers le triangle. La main gauche invite à lire les articles. Elle représente la Liberté.

Victor et Noham



Le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis pendant l'Antiquité mais c'est aussi un symbole de la République Française. Ce bonnet est toujours porté par Charlemagne.

Noham et Victor

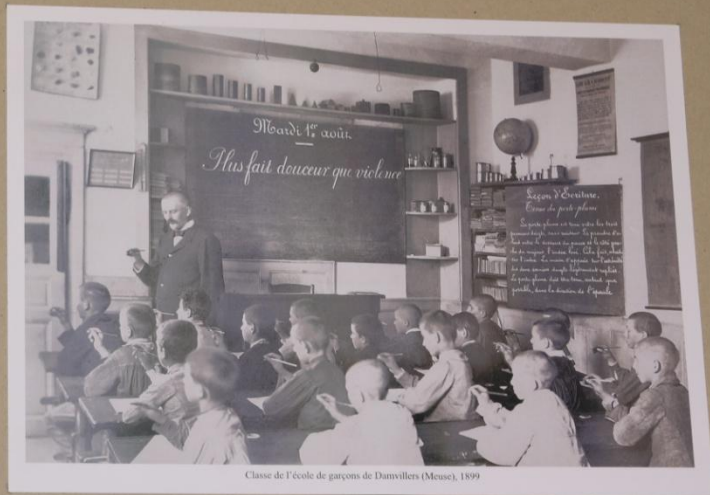
3 • La "querelle scolaire" et le contexte qui précède la loi de 1905



Gustave Courbet (1818-1877), *Un enterrement à Ornans*, entre 1849 et 1850, huile sur toile

Nous vous présentons un tableau de Gustave Courbet qui se nomme : Un enterrement à Ornans. L'artiste avait trente ans quand il a peint ce tableau. La technique est l'huile sur toile. Gustave Courbet a mis son à peindre cette toile entre 1849 et 1850. Cette œuvre mesure 3,75x6,6m. Sur ce tableau, qui représente un enterrement on voit à gauche les gens de l'église et à droite il y a les Républicains. Deux hommes se font face : le curé et son opposé avec ses longues chaussures bleues. La place de l'église est très importante à cette époque : elle organisait les mariages, les enterrements et l'école.

Jules et Robin



Classe de l'école de garçons de Damvillers (Meuse), 1899

C'est une photographie d'une classe d'école primaire de Damvillers en 1899 dans le département de la Meuse pendant une leçon d'écriture. On remarque qu'il n'y a plus d'émblèmes religieux sur les murs de la classe. À partir de 1880, l'école devient gratuite, obligatoire et laïque. L'instruction morale et civique remplace l'enseignement religieux placé sous la responsabilité des familles, on remarque que sur le tableau il y a écrit un dictionnaire : « Plus fait douceur que violence » et d'enseigner ont n'a pas le droit d'exprimer sa religion. Jules et Robin

4 • Des caricatures faisant suite à la séparation des Églises et de l'État



Séparation de l'Église et de l'État, caricature de Charles Leandre (1862-1934), parue en couverture du journal satirique Le Rire, 1905

Titre du journal: Le Rire
 Titre de l'œuvre: Séparation de l'Église et de l'État
 Auteur: Charles Leandre
 Date: 20 mai 1905
 Il y a trois personnages sur cette caricature.
 À droite Marianne est dessinée car c'est comme
 la mère de tous les citoyens.
 À gauche, c'est un curé qui n'existe pas
 c'est un symbole des catholiques.
 Au milieu se trouve Jean Baptiste Bismarck
 Maréchal et le ministre de l'Instruction
 publique. Il succède à Emile Combes.
 Bismarck-Martin sépare Marianne et la
 religion.



Les techniques utilisées pour réaliser les caricatures:
 Nous nous sommes inspirés du journal Le Rire. Nous
 avons en premier travaillé au crayon à papier pour
 dessiner les caricatures. Ensuite, nous avons travaillé à l'aquarelle
 pour les contours et enfin nous avons travaillé à l'aquarelle pour
 la couleur. Un grand merci à Sophie notre prof de dessin!
 Hélène et Enzo

5 • La loi de 1905 : la notion de liberté de conscience

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 28

Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Article 35

Si un discours prononcé, ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

Articles de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

“ Dans ma commune, je ne connais pas une famille qui professe une religion différente de la religion catholique, dont le crucifix est l'emblème. Tout le monde respecte le crucifix et croit à tout ce qu'il représente. Or, la République assure la liberté de conscience, du moins elle s'en vante dans ses lois.

L'invitation que vous m'adressez [à retirer les crucifix, NDLR] est la négation évidente et tyrannique de ces affirmations. Elle blesse tous les habitants de ma commune dans leur conscience et elle est à mon égard un véritable acte de persécution [...] Le conseil municipal de Thonnes-les-Prés a décidé, par une délibération fortement motivée, prise à l'unanimité, de s'opposer à l'enlèvement du crucifix.

Extrait d'une lettre adressée par le maire de Thonnes-les-Prés (Meuse) au sous-préfet, parue dans le journal *L'Indépendant du Cher* le 9 octobre 1906

L'article 1 affirme qu'on a le droit de penser ce que l'on veut si on ne gêne pas les autres personnes. Cela s'appelle la liberté de conscience.

L'article 28 affirme qu'il est interdit d'élever ou d'apposer des signes religieux sauf dans les lieux publics.

Dans cette lettre, le maire est contre la loi de 1905 car il la trouve tyrannique avec les habitants de son village car toutes ces personnes sont catholiques. Ils ne comprennent pas qu'il y a plusieurs religions et que la mairie est publique donc tout le monde peut y rentrer.

Camille et Zoa

Vendredi 23 novembre 2018

M. de Jéze,

Je peux comprendre votre déception et votre colère, mais n'avez-vous pas lu l'article 1 de la loi de 1905 ? Chaque individu doit pouvoir pratiquer les religions de son choix librement. Vous représentez la République et désormais la République est laïque, le maire est un mandat public et tout le monde respecte la loi. Vous dites qu'enlever tous les emblèmes religieux vous persécute, vous blesse, vous et votre commune ? Dans ce cas, vous vous opposez à la République ! Tout le monde n'a pas forcément envie de voir cet emblème partout dans la mairie, la loi et la laïcité font que les gens ont la liberté de conscience, c'est à dire que deux religions sont respectées et acceptées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11062 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
03 25 50 51
03 25 50 52
Tél : 03 25 50 50 75

Préfet Tison

Nous avons réalisé cette lettre pour répondre au maire de Thonnes-les-Prés qui était contre la loi de 1905. Pour cette création, nous avons collecté des idées de nos camarades de classe.

Eba et Zoia



1 La France est une République laïque, libre, démocratique et égalitaire. Elle assure l'égalité devant la loi, son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir, son respect pour les citoyens.

2 La République assure l'égalité de tous devant la loi. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, elle assure le respect de toutes et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité garantit l'exercice de la liberté de religion, au sein de la République de tous dans le respect de l'ordre public.

5 La République assure aux citoyens l'égalité devant la loi. Elle garantit le respect de l'ordre de son territoire.

6 La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour leur développement, assurer leur libre accès et leur épanouissement à l'école. Elle est garante de leur développement et de leur croissance par les enseignements de faits scientifiques.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite de son fonctionnement de l'école respectueux des valeurs républicaines et du pluralisme des opinions.

9 La loi ne peut imposer le respect de toutes les religions ou de toutes les convictions, garantissant l'égalité entre les élèves et les personnels et respectant une culture du respect et de la neutralité de l'école.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves la laïcité de la République, ainsi que les autres principes fondamentaux de la République. Ils doivent à leur opportunité dans la cadre scolaire à leur mission de servir la présente Charta et la transmission des valeurs de laïcité.

11 Les personnels ont un devoir de neutralité absolue. Ils ne peuvent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'accès à la culture scientifique et à la culture humaniste, la République garantit l'accès à la culture scientifique et à la culture humaniste, dans le respect de la liberté de conscience et de la liberté de religion. Elle assure la transmission des connaissances scientifiques et philosophiques. Elle ne peut imposer une culture religieuse ou philosophique pour accéder à un enseignement de la culture et de la science et de la philosophie.

13 Elle ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour exercer de son territoire et de son territoire dans l'école de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des élèves doivent garantir le respect de leur liberté de conscience et de leur liberté de religion. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Pour leurs vêtements et leurs activités, les élèves sont libres de leur choix.



Charte de la laïcité à l'école, 2013

Proposition d'un article laïque pour le règlement intérieur de l'école Titon par les CM1-CM2


Les libertés permises par la laïcité (articles 3, 6 et 8 de la Charte de la laïcité) :
 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous : les élèves et les personnels de l'école sont libres de croire ou ne pas croire en une religion.
 Les élèves peuvent exercer leur liberté d'expression : ils peuvent parler de leur religion avec leurs camarades mais sans essayer de l'imposer aux autres en faisant du prosélytisme.

Les obligations pour les élèves (articles 12 et 14 de la Charte de la laïcité) :
 Les élèves n'ont pas le droit de dire que leur religion interdit de suivre les programmes scolaires : il faut distinguer les croyances religieuses et les connaissances scientifiques.
 Les élèves n'ont pas le droit de porter des signes ou des tenues ostentatoires montrant leur religion.

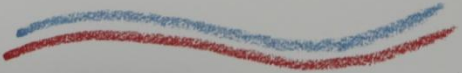
Les obligations pour les personnels (articles 6 et 11 de la Charte de la laïcité) :
 Les personnels n'ont pas le droit de parler de leur religion ni d'influencer les élèves : ils doivent rester neutres sur ces questions. Ils ne peuvent donc pas afficher d'emblèmes religieux sur les murs de l'établissement.

Jeudi 6 décembre 2018, Paris-La Sorbonne

La laïcité, C'EST NOTRE HISTOIRE!



Un projet
mené par les élèves
de CM1-CM2





École
Tourelles





École Tourelles



*La vie c'est
l'amour*

**Nos différences,
notre culture font
notre force**

**C'est s'enrichir de
l'expérience
d'autrui**

La Liberté est un choix,
l'égalité une force, la
fraternité, c'est vivre
ensemble

**Respecter les uns et les
autres**

Sabari
Pardon

**L'École,
le temple du savoir
La République,
c'est l'union qui
fait la force d'un
peuple**

Vivre ensemble c'est
aussi accepter le
handicap au sein de
l'école

S'écouter

Partager

*Accepter les autres avec
leurs différences car nous
sommes tous différents*

**Peu importe
nos origines
notre couleur
de peau, nos
religions, nous
sommes la
France**

Etre courtois

Savoir que l'on
peut compter
sur les autres,
s'entraider.

C'est s'enrichir de
l'expérience de
l'autre



Se comprendre



Écoles de la
circonscription
20A

Prises de vue du
diaporama
visible dans le
péristyle

12 Bretonneau L'arbre de la laïcité



Maternelle 29 Métra

La farandole de l'amitié



Maternelle Surmelin Chantons ensemble



Polyvalente 10 Le Vau

Gardons les yeux ouverts pour protéger la laïcité



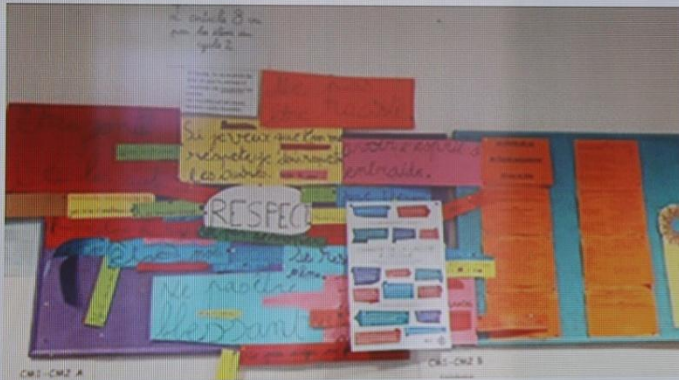
On n'a pas tous les mêmes origines , on n'a pas tous la même religion ..Mais on vient tous dans la même école!



Accueil des parents dans les classes: séance sur l'enseignement moral et civique

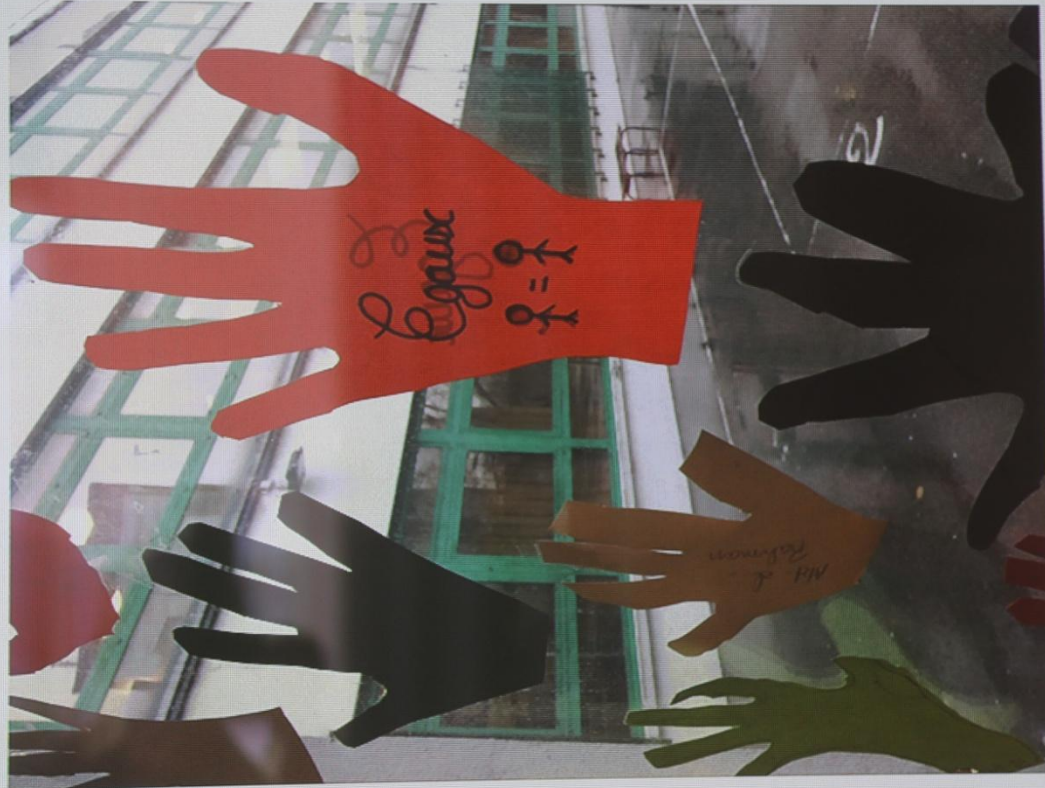


Réflexions sur la laïcité



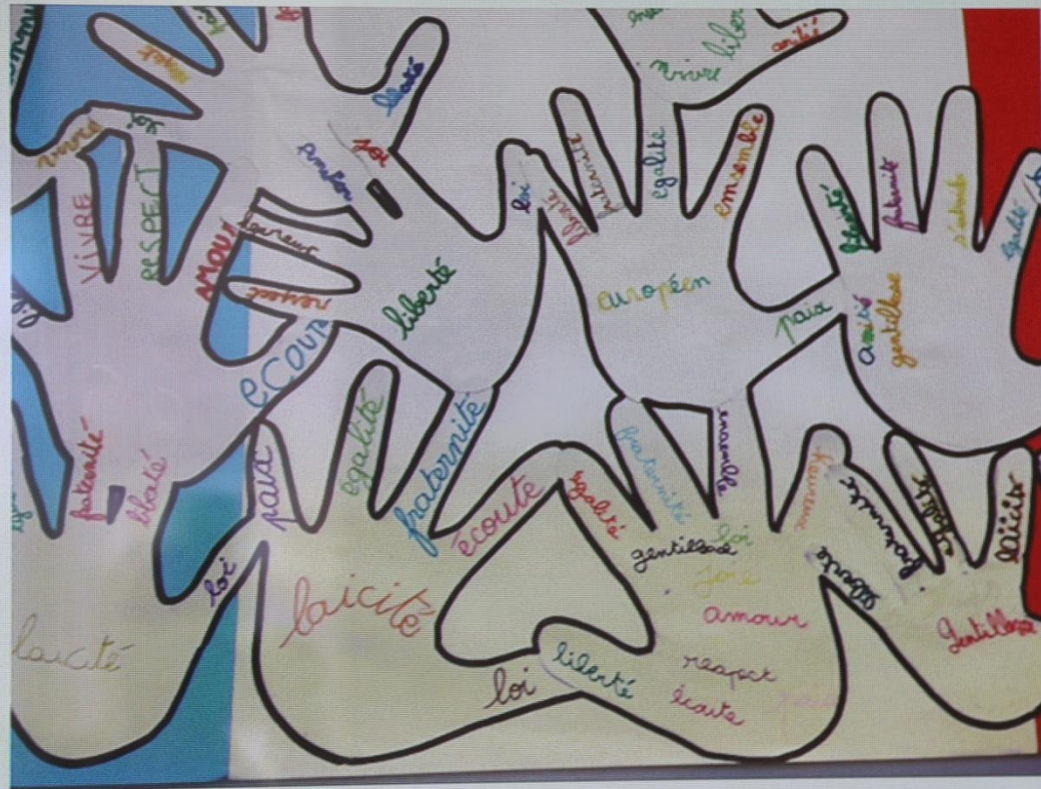
Elémentaire 20 Le Vau

Les valeurs de la République

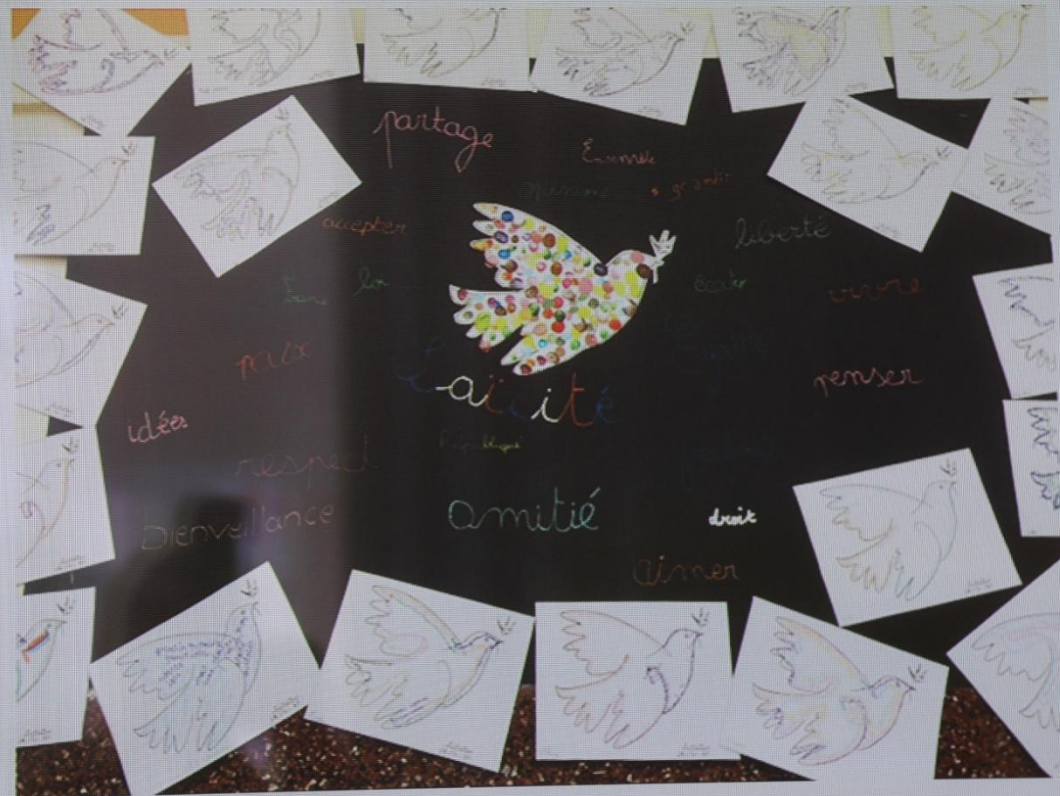


29 Télégraphe

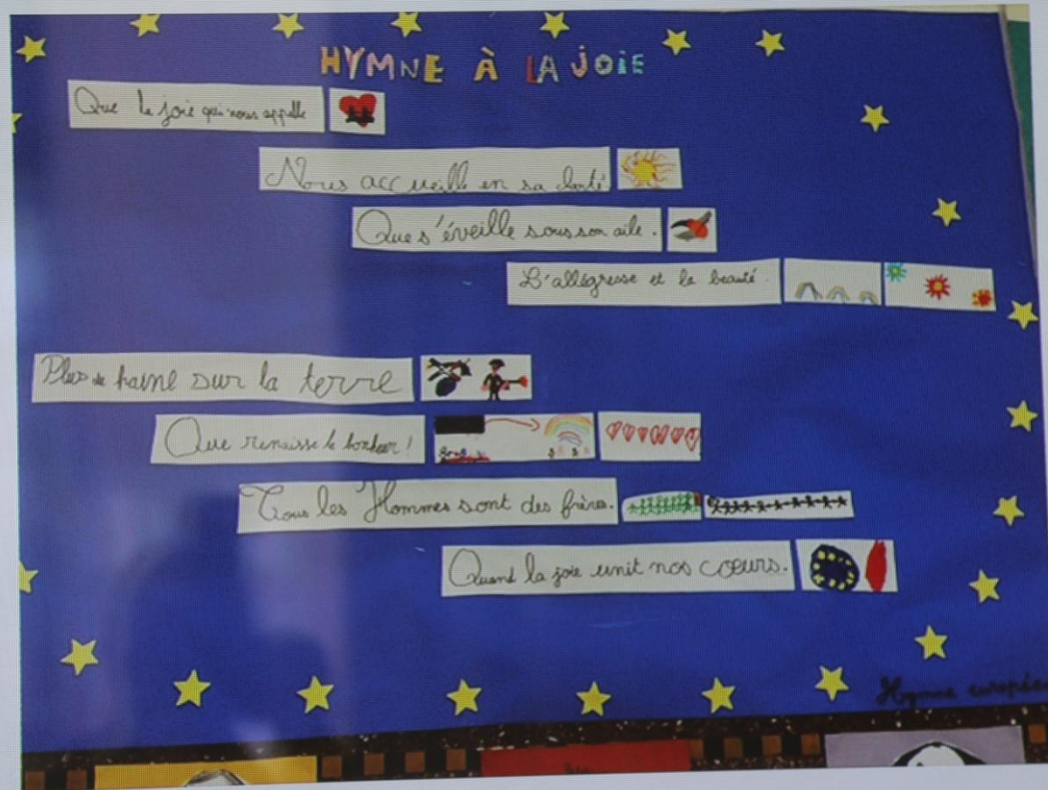
Les valeurs de la République



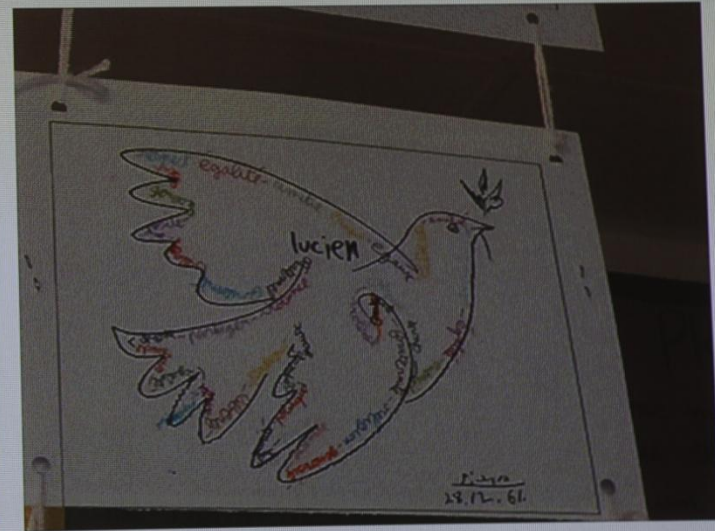
Les valeurs de la laïcité



Chantons l'hymne à la joie



Les couleurs de la République le symbole de la paix



Elémentaire 103 Gambetta

Les symboles de la République



Jouons: l'indifférence



Polyvalente 166 Pelleport
Jouons ensemble
La laïcité ça se voit!



Elémentaire 22 Métra
Interprétation d'une chanson écrite sur la laïcité et les
valeurs de la République

